

● Mars 1703 :

ADBR, 107 E BB 21, délibération du 4 mars 1703.

Mention d'une inondation empêchant l'un des consuls des Saintes-Maries-de-la-Mer de se rendre au conseil dans une lettre insérée à la délibération, datée du 2 mars 1703.

● Mai 1703 :

AC Cavaillon, BB 19, délibération communale du 30 mai 1703, fol. 341.

"La dernière inondation de l'eau de la rivière de Durance, qui est provenue du costé de la prise du grand fossé de la communauté dudit Cavaillon, a sumergé partie du terroir de cette ville et mesmes serait venue jusques au Coulomb".

● Juin 1703 :

BM Arles, ms 1009, Livre de raison de François de Mandon, d'Arles

François de Mandon fait mention d'un autre *"Rhône extraordinaire"* que celui de 1702, arrivé en juin 1703 et gâtant tous les semés d'avoine. La récolte de blé fut si *"petite que jamais au Casau il n'y avoit eu si peu de bled"*. Une nouvelle fois, les billots furent endommagés.

ADBR, 107 E BB 21, délibérations du 18 mai et du 17 juin 1703

Le 18 mai, les consuls des Saintes-Maries décident de faire un "capage" [sorte de corvée] : malgré les inondations, il n'en avait pas été fait depuis deux années, pour travailler gratuitement aux chaussées. On trouve la remarque suivante : *"D'ailheurs, il y a des habitans qui lhors qu'i[ls] sont comandés, ne veulent pas se rendre facile d'aller faire leur journée aux jours qui leur sont marqués, cherchant toujours des détours pour esloigner à faire leur journée"*. Les syndics des chaussées remarquent, le 17 juin, que les eaux du Rhône ont grossi extraordinairement : ils avaient envoyé des terrailons pour consolider les chaussées. Depuis plus de six mois [donc vers décembre 1702], les eaux du Rhône avaient emporté la chaussée du mas dit des Martins et l'eau remplissait tous les lieux bas du quartier de Corrège, même les herbages et *"terres labourives"*.

BM Arles, ms 402, délibération du 17 juin 1703

AC Arles, DD 78, pièce 16

Les syndics des chaussées remarquent, le 17 juin, que les eaux du Rhône ont grossi extraordinairement : ils avaient envoyé des terrailons pour consolider les chaussées mais depuis plus de six mois [décembre 1702], les eaux du Rhône avaient emporté la chaussée du mas dit des Martins et l'eau remplissait tous les bas quartiers de Corrège.

AC Barbentane, BB 15, délibération communale du 8 septembre 1703, fol. 683.

A Barbentane, *"l'inondation dernière a causé un grandissime dommage dans ce terroir"* [juin 1703 ?].

AC Orange, BB 35, fol. 237, délibération du 19 août 1703

Délibération pour des réparations aux chaussées de l'Aygues, à Orange.

PRADAL, Jacques, *Mémoires du Lez*, sl, 1995.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Inondation du Lez à Bollène en juin.

• **Octobre 1703 :**

AC Arles, DD 78, pièce 32, Délibération du corps de Couronneau, 7 octobre 1703.

GAUTIER-DESCOTTES, Achille, *Rapport sur le périmètre et le projet de classement des terrains*, Aix, 1850.

Le 7 octobre, le corps des Chaussées du Couronneau en Camargue constate que le Rhône a entièrement inondé les terres des associés *"par la rupture des chaussées du Rosne qui sont du côté du Baron"*. On décida de se joindre avec *"messieurs les particuliers du corps de La Corrège"* également intéressés, voire même avec la communauté des Saintes-Maries. Il s'agissait de s'en prendre au corps de Montlong, jugé responsable.

Les représentants du corps de Montlong constatèrent, le lendemain 8 octobre, les mêmes ruptures, accompagnées des mêmes dégâts. On exposa que la communauté d'Arles avait délibéré d'agir contre les particuliers voisins des chaussées du Baron pour les obliger à faire corps et à réparer leurs chaussées.

BM Arles, ms 1011, fol. 31, Livre de raison d'Arnaud de Mandon, à Arles

Arnaud de Mandon, à Arles, doit faire réparer son billot de Boisnabert en le garnissant de pierres, même sur la couronne car *"estant fort exposé au vent et les eaux se trouvant grosses ou débordées et là-dessus venant à faire du vent de bise ou tramontane, il se trouve que quelque hauteur qu'on luy donne, les ondes détrempe la terre et luy ostent la couronne, quand le vent souffle, les eaux estant débordées. Et cela n'arrive que trop souvent par la volonté de Dieu. Il faut faire la mesme chose aux autres billots d'abord qu'on le pourra"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur